

CONFÉRENCE AFTI

SRD2- L'Epilogue...



Partenaire

Jeudi 17 mars 2022





Programme

9h00 Introduction

Pierre JOND, Responsable France et Belgique – BPSS, Président de l'AFTI

9h10 Vue d'ensemble du Trésor

Charlotte AST, Adjointe au chef du bureau Finance durable, droit des sociétés, comptabilité et gouvernance des entreprises (Finent 3) - **Direction Générale du Trésor**

1: OST et Identification des actionnaires

9h35 SRD2 : OST et Identification des actionnaires : Etat des lieux européen
Pierre COLLADON, Chargé d'Affaires Stratégiques – SGSS, Président du Comité de Place SRD2
de l'AFTI, membre du CEG (Corporate Event Group)





9h50 Table ronde 1: Identification des actionnaires

Animateur : Olivier BYL, Responsable de domaine – Etude Client Métier – Euro-Securities Partners, Co-animateur du GEO de l'AFTI

Panélistes:

- Mathieu MITEVOY, Responsable services aux émetteurs EUROCLEAR
- Mourad KHIRAT, Responsable Relations de Place et Veille Réglementaire EuroTitres,
 BPCE
- Vanessa LEJEUNE BORDELON, Product Manager Local et Global Custody BPSS
- Jérémie CREANGE, Responsable Pôle Opérations Corporate et Projets Transverses,
 Direction du Service Actionnaires AIR LIQUIDE





2 : Assemblée Générale

10h35 SRD2 : Conséquences sur les Assemblées Générales
Richard ROGER, Directeur Ligne Métier des Services aux Emetteurs – SGSS, Animateur du GEA de l'AFTI

10h50 Table ronde 2 : Assemblées Générales

Animateur : Thibaut de LAJUDIE, Associé – AILANCY

Panelistes:

- Philippe COGNET, Président SLIB
- Luba GUEORGUIEVA, Responsable Projets de Place Crédit Mutuel Titres
- Michael HERSKOVICH, Global Head of Stewarship BNP Asset Management
- Martine PIERFEDERICI, Deputy Head of CA and GM Department CACEIS Bank
- Richard ROGER, Directeur Ligne Métier des Services aux Emetteurs SGSS, Animateur du GEA de l'AFTI

11h35 Conclusion Générale:

Stéphane PONTOIZEAU, Direction de la supervision des intermédiaires et des infrastructures de marché – **AMF**

12h00 Fin



Introduction Pierre JOND

Responsable France et Belgique

BPSS

Président de l'AFTI

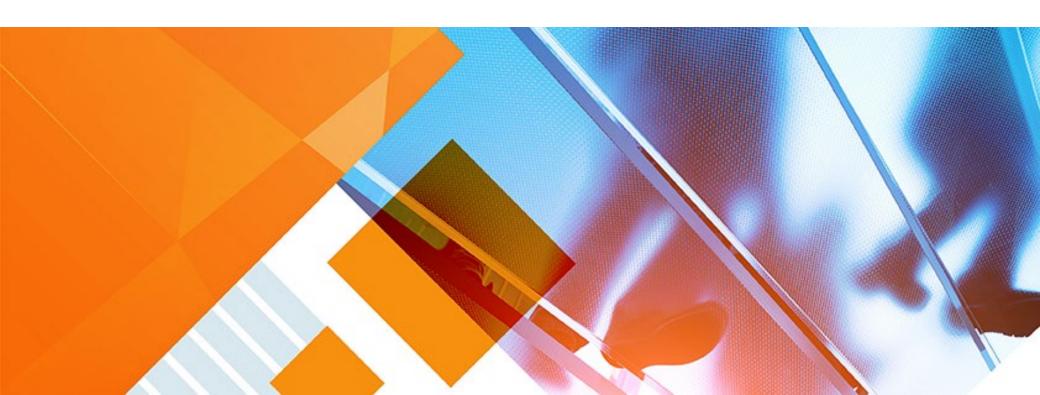




Vue d'ensemble du Trésor Charlotte AST

Adjointe au chef du bureau Finance durable, droit des sociétés, comptabilité et gouvernance des entreprises (Finent 3)

Direction Générale du Trésor





Identification des actionnaires : le remplacement d'une procédure nationale par une procédure européenne

- Ancienne procédure du titre au porteur identifiable (TPI): procédure nationale historique, créée par la loi sur l'épargne du 17 juin 1987.
 - ➤ Permettait aux sociétés émettrices d'interroger le dépositaire central sur les détenteurs de titres afin connaître l'identité et le nombre de titres détenus sous la forme de titres « au porteur » chez les intermédiaires financiers.
 - Demandes relayées par le dépositaire central aux intermédiaires financiers.
- Directive (UE) 2017/828 du 17 mai 2017 modifiant la directive 2007/36/CE en vue de promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires, dite « directive SRD ».
 - Fixe notamment les principes d'identification des actionnaires fixés au niveau européen.
 - Règlement d'exécution (UE) 2018/1212 de la Commission du 3 septembre 2018, d'application directe.



Une transposition amorcée par la loi Pacte et sur le point d'être finalisée

- Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite « loi Pacte ».
 - ➤ Début de la transposition de la directive SRD2.
- Loi n°2021-1308 du 8 octobre 2021 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne (DDADUE) dans le domaine des transports, de l'environnement, de l'économie et des finances.
 - Complète la transposition amorcée par la loi Pacte.
 - Concerne en particulier les articles 3 bis, 3 ter et 3 quater de la directive SRD2 imposant des standards européens concernant respectivement (i) l'identification par les sociétés de leurs actionnaires, (ii) la transmission d'informations entre les sociétés et leurs actionnaires et (iii) la facilitation de l'exercice des droits des actionnaires.
 - Nécessite d'être complétée par des dispositions réglementaires renvoyant au règlement d'exécution.



Les enjeux de la préparation du décret de transposition

- Mise en cohérence avec le règlement d'exécution (UE) 2018/1212 de la Commission du 3 septembre 2018, d'application directe.
- Sélection des informations obligatoires, et le cas échéant facultatives au titre de la nouvelle procédure :
 - Ancienne procédure TPI : coexistence d'informations obligatoires et d'informations facultatives soumises à une double-conditionnalité (demande de l'émetteur et disponibilité).
 - ➤ Directive SRD2 : prévoit simplement certaines informations obligatoires minimales, laissant la possibilité aux Etats-membres d'aller plus loin.
- Choix du mode de publicité du tarif.
- Impossibilité malheureusement de régler par la voie réglementaire les problèmes de tarification et de facturation générés par la nouvelle procédure SRD2 et la sollicitation d'un nombre d'intermédiaires initialement inconnu de l'émetteur.

9



Autres pistes de réforme à l'étude susceptibles d'améliorer l'engagement actionnarial

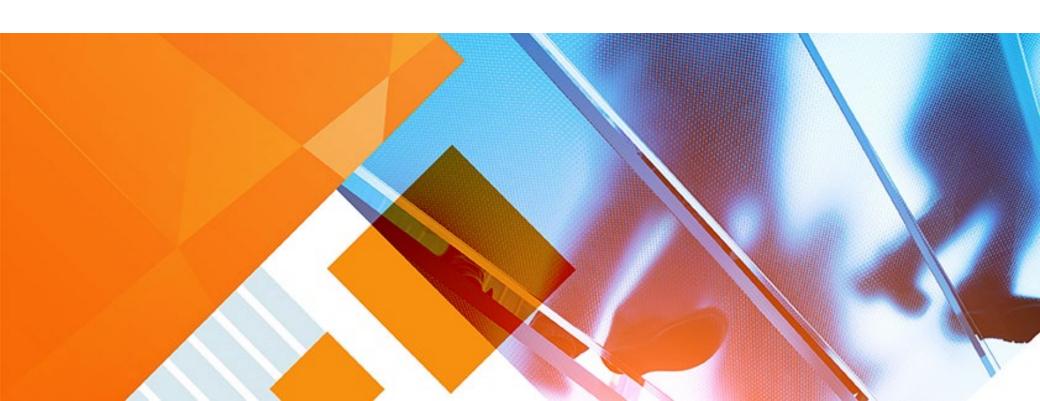
- Chantier potentiel de modernisation du droit des sociétés lors du prochain mandat.
- Leçons à tirer du dispositif d'urgence mis en place lors de la pandémie pour les assemblées générales (visioconférence, modes de convocation, etc.).
- Réflexions notamment autour du vote en direct et de la record date.



SRD2 : OST, Identification des actionnaires Etat des lieux européen Pierre COLLADON

Chargé d'Affaires Stratégiques – SGSS

Président du Comité de Place AFTI SRD2, membre du CEG (Corporate Event Group)





- Le cadre :



- le **CEG** point central du dispositif de suivi
- les enjeux
- un suivi au périmètre limité
- Observation en 2021 :



- la vue globale
- les OST
- l' Identification des actionnaires
- Perspectives





le CEG point central du dispositif de suivi

Jusqu'en 2020

Depuis 2021

OST

Définition	CAJWG	CASG	CAJWG	
Déploiement	MIG	NSG	MIG	NSG
Suivi	E MIG	CASG	CEG	

Id° Act.

5 6		J. 10 J	0_0	
Définition	SITF		CEG?	
Déploiement	X	X	+/- MIG	NSG
Suivi	Χ	X	CEG	Χ
Définition	JWGGM	GMTF	GMTF?	
Déploiement	MIG	X	X	X
Suivi	E MIG	STOP en 2015	Χ	Χ

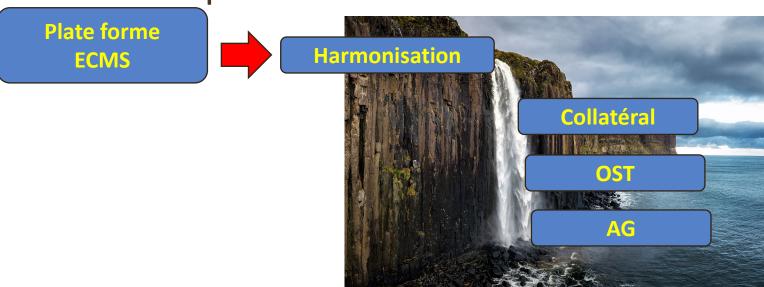
AG





Les enjeux

- Objectifs d'harmonisation général du HSG
- Les conséquences de l'ECMS







un suivi au périmètre limité à travers le CEG

- Priorité donnée aux OST
- Elargissement fait à l'identification des actionnaires
- Elargissement futur pressenti sur les AG







- Observation en 2021 : la vue globale
 - 30 pays
 - un pays peut avoir plusieurs CSD donc plusieurs reportings (exemple Belgique)
 - vue binaire : bleu (conforme) ou rouge
 - conformité totale rare (exemple : Slovénie)
 - « peloton de tête» (conformité partielle):
 - Suisse (partie connectée à T2S), République Tchèque et Grèce (uniquement pour les Obligations d'état), Belgique (uniquement EBE), Pays Bas, UK... Liechtenstein





- Observation en 2021: les OST

Type d'OST	Globalement	France
Distribution espèces	Haute conformité sauf Norvège, Slovaquie, Roumanie, Islande, Rep. Tchèque (hors « govies »)	à affiner: information de bout en bout et dates de référence Ok à 75%
Distribution titres	idem	Conformité totale
Distribution avec Options	Plus de pays en difficulté	Conformité totale
Réorganisation obligatoires	Plus de pays en difficulté	dates de référence Ok à 75%
Réorganisation avec options	Plus de pays en difficulté	dates de référence Ok à 75%
OST Volontaires	Plus de pays en difficulté	Conformité totale
OST sur flux	Bon niveau sur zone T2S, difficultés hors zone T2S	Conformité totale





- Observation en 2021 : l'Identification des actionnaires

Vue globale	France
Conformité moyenne: - 1 ^{er} reporting - Vision domestique	 haut niveau de conformité Point en écart : demande transmise systématiquement par Euroclear même en cas d'absence de titres
Forte conformité des pays à ségrégation fine (« direct holding »)	 Forte transparence (exemple capacité à traiter du 20022 sur toute la chaine) Initiatives de facturation par les intermédiaires





- Perspectives
 - France : cas de non-conformité à analyser
 - Globalement:
 - Renforcement du suivi et du « cross checking »
 - Evolution des standards
 - Poussée en faveur de l'ISO20022
 - Evolution de la gouvernance associée aux standards
 - Elargissement du périmètre de suivi par le CEG aux AG



1^{ère} table ronde Identification des actionnaires





Table ronde 1: Identification des actionnaires

Animateur : Olivier BYL, Responsable de domaine – Etude Client Métier – Euro-Securities Partners, Co-animateur du GEO de l'AFTI

Panélistes:

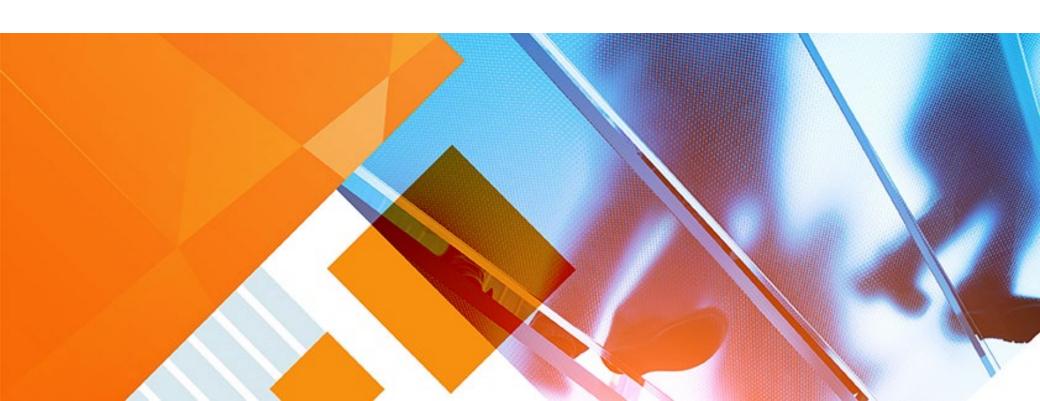
- Mathieu MITEVOY, Responsable services aux émetteurs EUROCLEAR
- Mourad KHIRAT, Responsable Relations de Place et Veille Réglementaire EuroTitres, BPCE
- Vanessa LEJEUNE BORDELON, Product Manager Local et Global Custody BPSS
- **Jérémie CREANGE,** Responsable Pôle Opérations Corporate et Projets Transverses, Direction du Service Actionnaires **AIR LIQUIDE**



SRD2 : Conséquences sur les Assemblées Générales

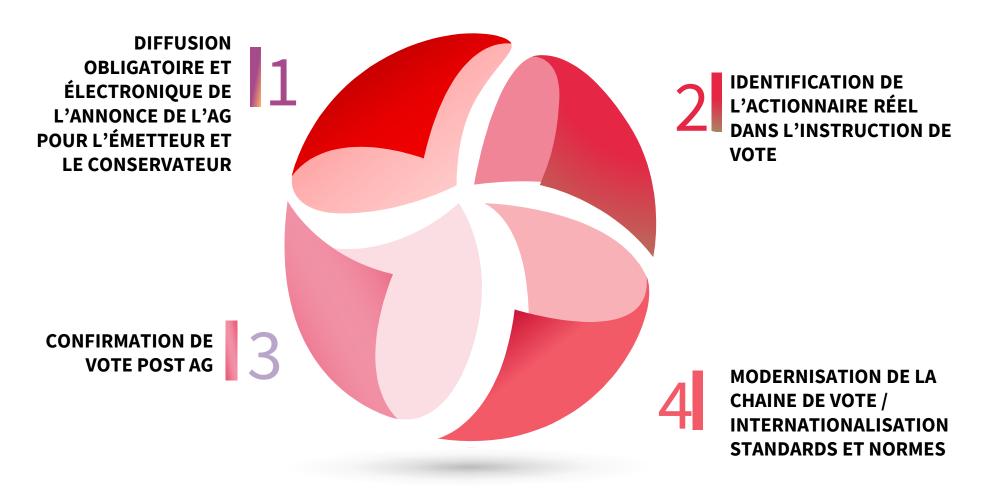
Richard ROGER

Directeur Ligne Métier des Services aux Emetteurs— SGSS Animateur de l'AFTI GEA



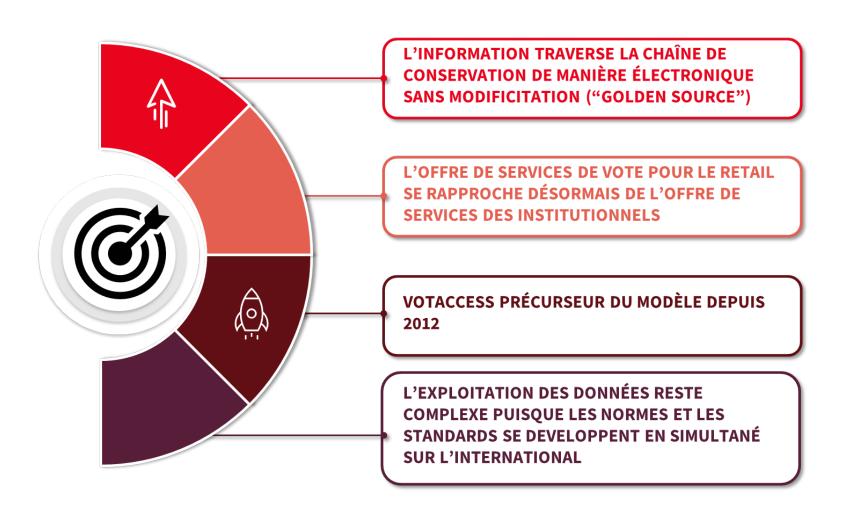


PRINCIPES SRD2





LA DIFFUSION ÉLECTRONIQUE OBLIGATOIRE DE L'ANNONCE DE L'AG





IDENTIFICATION DE L'ACTIONNAIRE RÉEL: DONNÉE OBLIGATOIRE

OBJECTIF

VISIBILITÉ

Fournir à l'Émetteur une meilleure visibilité sur les votes des actionnaires non résidents – on remplace une visibilité masquée par les intermédiaires inscrits par une visibilité normalement systématique de l'actionnaire









CONFIRMATION DE VOTE POST AG : UNE TRANSPARENCE NOUVELLE PROPOSEE DANS VOTACCESS



- DUPLICATION DU MODÈLE OST : LA CONFIRMATION REMONTE TOUTE LA CHAÎNE DE VOTE POUR LE VOTE ÉLECTRONIQUE SANS INTERVENTION DE L'ÉMETTEUR
- LA CONFIRMATION AUTOMATIQUE EST GENERÉE SI LA DEMANDE EST FORMULÉE EN MÊME TEMPS QUE LE VOTE
- LA CONFIRMATION COUVRE LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS ET RETAIL



LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL DE VOTACCESS: FONDEMENTS

UNE OUVERTURE SUR LES PRATIQUES ETRANGERES (RECORD DATE..)





SÉLECTIONNER UN PRESTATAIRE EN CHARGE DES ANNONCES, DE LA COLLECTE ET DU ROUTAGE LOCAL DES VOTES

ACCUEILLIR DES GRANDS CONSERVATEURS ETRANGERS VIA LEURS PRESTATAIRES (PROXIMITY- BROADRIDGE)

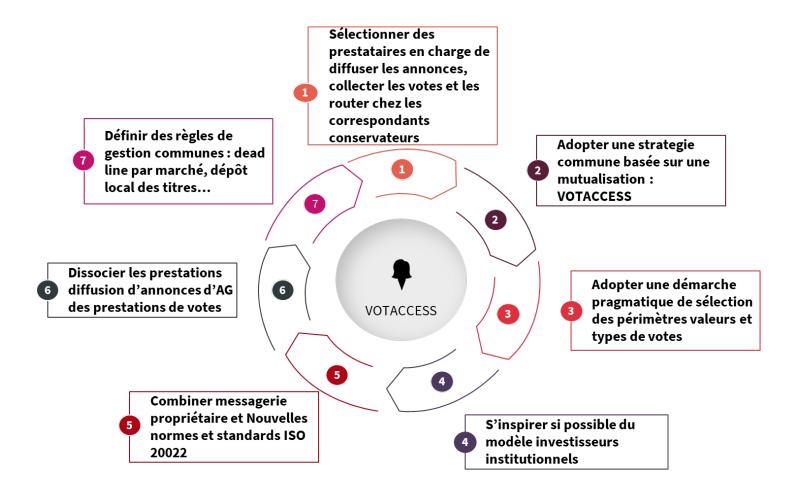




CRÉER DES INTERFACES AVEC EUROCLEAR (ESES) ET BROADRIDGE (HORS ESES)



LE VOTE SUR VALEURS ETRANGERES POUR LE RETAIL : ENORME CHALLENGE





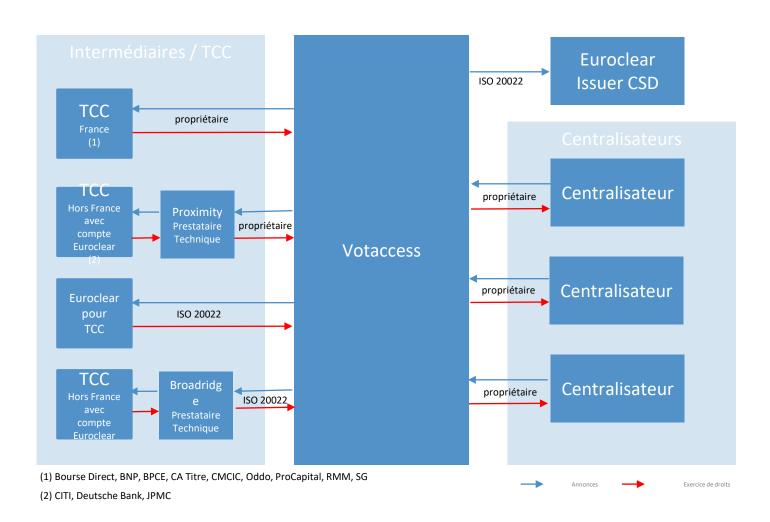
PROCHAINES ETAPES DE DÉPLOIEMENT COMBIEN DE SAISONS POUR « SRD2 'ANATOMY » ?



- → Poursuivre le déploiement de Votaccess sur valeurs françaises
- → Définir un modèle économique satisfaisant pour tous les acteurs
- → Challenger l'appétit des actionnaires individuels pour de telles prestations
- → Etendre la liste des pays couverts
- → Observer et se confronter aux expériences étrangères (Benchmark)
- → Eprouver / développer / compléter les nomes et standards

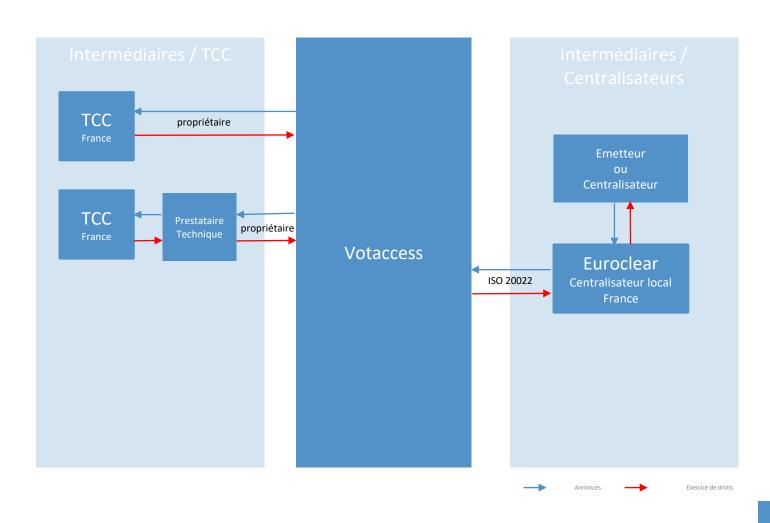


AG NATIVEMENT VOTACCESS



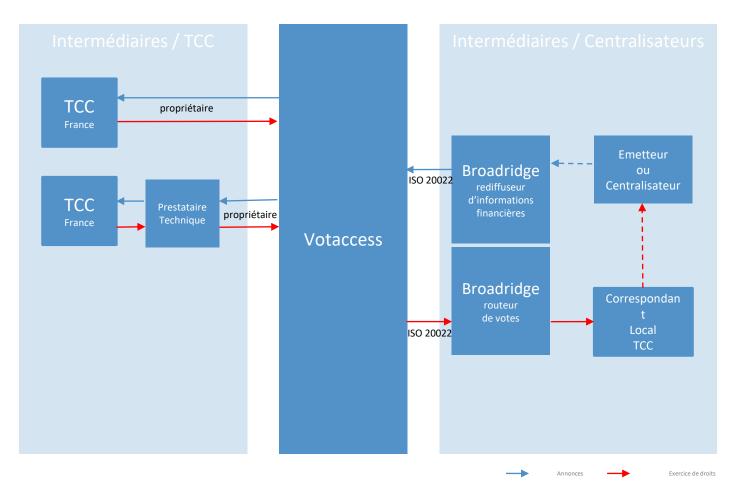


AG BELGE OU NEERLANDAISE OUVERTE AU VOTE ELECTRONIQUE





AG EURO NON ESES - BROADRIDGE OUVERTE AU VOTE ELECTRONIQUE





2ème table ronde Assemblées Générales

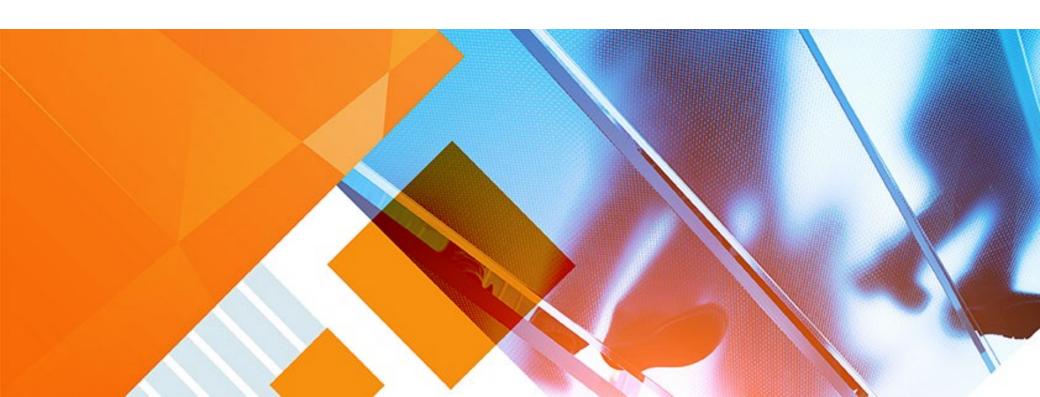




Table ronde 2 : Assemblées Générales

Animateur : **Thibaut de LAJUDIE**, Associé – **AILANCY**

Panelistes:

- Philippe COGNET, Président SLIB
- Luba GUEORGUIEVA, Responsable Projets de Place Crédit Mutuel Titres
- Michael HERSKOVICH, Global Head of Stewarship BNP Asset Management
- Martine PIERFEDERICI, Deputy Head of CA and GM Department CACEIS Bank
- Richard ROGER, Directeur Ligne Métier des Services aux Emetteurs SGSS, Animateur du GEA de l'AFTI



CONCLUSION **Stéphane PONTOIZEAU**

Direction de la supervision des intermédiaires et des infrastructures de Marché AMF

